

45^{ème} Salon d'Art de l'Association des Peintres et Sculpteurs de Palaiseau

Salle Guy Vinet, rue Salvador Allende, 91120 Palaiseau

Règlement 2025

Le salon sera ouvert au public tous les jours du 22 novembre au 29 novembre de 10h00 à 19h00, le 30 novembre de 10h00 à 18h00.

Le vernissage aura lieu le samedi 22 novembre à 19h30.

Les invités d'honneur sont **Edouard Pak** pour la sculpture et **Elodie Vernet** pour la peinture.

Art.1 - Inscriptions

L'exposition est ouverte aux artistes invités, graphistes, peintres, sculpteurs, dans la limite des possibilités d'accrochage compatibles avec une présentation générale du salon.

Les bulletins d'inscription doivent nous parvenir impérativement avant le samedi 18 octobre 2025 soit :

- Par courrier : **APSP 5, place de la victoire 91120 Palaiseau**
- Par mail: sylvie.apsp@gmail.com

Accompagnés obligatoirement du montant des droits d'exposer par chèque libellé à l'ordre de l'APSP.

Art.2 - Œuvres admises

Peintures, dessins, estampes (toutes techniques, tous styles). Le nombre d'œuvres est limité à 3 par exposant pour les formats de 1 à 12. De 2 pour les formats de 15 à 30 et de 1 pour les formats de 40 à 120 (max).

Un panneau sera réservé pour les petits formats 16x22 uniquement dont **le prix ne devra pas dépasser 40€**.

Sculptures (toutes techniques tous styles). Le nombre de **sculptures accompagnées de leurs socles** est limité à 3.

Les tableaux peuvent être encadrés, dans ce cas la photo envoyée au comité de sélection du salon d'art devra être impérativement identique à l'œuvre telle qu'elle sera exposée.

Sachez néanmoins que l'esthétique du cadre peut être un motif de non sélection du tableau.

Toutes les œuvres doivent être pourvues d'un système d'accrochage correct et porter au dos le nom de l'artiste, de l'œuvre, ainsi que son prix de vente.

Seules sont admises les œuvres originales.

Le comité artistique du salon composé de professeurs, artistes, membres qualifiés de l'association et personnalités réputées pour leurs compétences artistiques se réservent le droit de choisir les œuvres exposées.

Seules les œuvres indiquées sur la feuille d'inscription dans les conditions prescrites seront prises en compte.

Art.3 - Droits d'exposer

Pour les adhérents de l'APSP les droits d'exposer sont gratuits.

Pour les non adhérents le montant est de 30€. Les droits d'inscription des personnes refusées seront renvoyés par courrier. Un retour vous sera fait pour vous signifier les œuvres retenues pour le salon.

Art.4 - Dépôt et retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres s'effectuera **le jeudi 20 novembre de 17h00 à 20h30 et le vendredi 21 novembre de 9h00 à 12h00**.

Les œuvres apportées après ces dates ne seront pas acceptées.

Les œuvres exposées ne pourront pas être décrochées du salon avant **le dimanche 30 novembre à partir de 18h00 UNIQUEMENT**.

Art.5 - Ventes œuvres

En cas de vente, **l'artiste versera 10%** du montant sous forme de don à l'APSP. La liste des artistes, avec les prix de vente des œuvres, sera à disposition du public sous forme de catalogue.

Art.6 - Assurances

L'APSP décline toute responsabilité concernant les œuvres exposées en cas de vol, incendie, perte, détérioration ou non retrait à la date prévue.

L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre l'APSP, en accord avec ses assureurs, pour tous les dommages éventuels.

Art.7 - Permanences

Il est conseillé aux exposants de s'impliquer dans une permanence durant le salon.

Art.8 - Prix

* Prix du public :

Un bulletin de vote sera à disposition des visiteurs pour participer à l'élection des prix du public : adultes et enfants. Les lauréats seront récompensés par un bon d'achat offert par l'APSP.

Remise des prix le dimanche 30 novembre à partir de 17h.

*Prix de la municipalité (annoncé lors du vernissage)

Art.9

Participer à l'exposition implique pour tous les artistes exposants d'accepter sans réserve le présent règlement.

Planning du salon

Samedi 18 octobre
Jeudi 20 novembre
Vendredi 21 novembre
Samedi 22 novembre
Du 23 au 29 novembre
Dimanche 30 novembre

date limite impérative d'inscription
dépôt des œuvres 17h00 – 20h30
dépôt des œuvres 9h00 – 12h00
vernissage 19h30
accueil des visiteurs de 10h à 19h
remise des prix 17h00 / décrochage 8h